



Pfetterhouse

Infos

N° 253
MAI 2025

Tél : 03 89 25 61 01
<http://www.pfetterhouse.net>
secretariat.mairie@pfetterhouse.net

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean Rodolphe FRISCH, pour délibérer et arrêter les décisions suivantes :

1) Subventions aux associations.

Le Conseil Municipal décide d'affecter les aides prévues au budget primitif 2025 pour les associations communales et les autres organismes de la manière suivante :

A) Associations locales :

| | |
|------------------------------------|---------|
| Anaïs Renaissance | 150 € |
| Chorale Sainte Cécile | 150 € |
| Club de Gym | 150 € |
| Donneurs de Sang | 150 € |
| Foyer Club | 150 € |
| La Fine Gaule | 150 € |
| Les Amis du km Zéro | 150 € |
| Les Arboriculteurs de Pfetterhouse | 150 € |
| Les Deux Roues de l'Espoir | 150 € |
| Musique Municipale | 1 155 € |
| Pétanque Club | 150 € |
| Théo le début d'une nouvelle vie | 150 € |
| Union des Anciens Combattants | 150 € |
| Union Sportive Pfetterhouse | 1 155 € |

Ne disposant pas des éléments nécessaires à leurs attributions, les subventions de l'USP et de la Fine Gaule seront ajustées et déterminées ultérieurement.

B) Autres organismes :

| | |
|------------------------------------|-------|
| APALIB | 821 € |
| APAMAD | 483 € |
| Association La Prévention Routière | 100 € |
| AFAPEI Bartenheim | 50 € |
| Association Les Amis de Luppach | 50 € |
| Association Part'Age Sep-Wal | 100 € |
| Caritas Secours Catholique | 150 € |

| | |
|------------------------------|-------|
| Delta Revie | 180 € |
| Les Restaurants du Coeur | 150 € |
| Ronde des Fêtes du Haut-Rhin | 676 € |

2) Présentation du rapport d'observations définitives de la Communauté de communes Sud Alsace Largue établi par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est.

La Chambre Régionale des Comptes Grand Est a examiné, pour les exercices 2019 et suivants, les comptes et la gestion de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue et établi un rapport d'observations définitives.

Conformément à l'article L 243-8 du Code des juridictions financières, ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, approuve le rapport d'observations établi par la Chambre Régionale des Comptes.

3) Motion de soutien au Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN), de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le GERPLAN, initié par la Collectivité Européenne d'Alsace, vise à mobiliser les élus, agriculteurs, associations, institutions, entrepreneurs et citoyens afin de répondre collectivement aux enjeux de transitions écologique, agricole, paysagère, alimentaire et environnementale de leur territoire intercommunal.

Depuis son lancement, le GERPLAN a permis la réalisation de plus de 1 300 actions portées par diverses entités locales, témoignant de son efficacité et impact positif sur le territoire alsacien.

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 10/04/2025, exprime son plein soutien au GERPLAN et invite les Communes membres à faire

de même. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde son soutien au GER-PLAN.

4) Motion contre la fermeture de l'agence du Crédit Agricole de Dannemarie.

Le Crédit Agricole a décidé de fermer son agence de Dannemarie.

Considérant le rôle essentiel que jouent les services bancaires dans la vie économique et sociale, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 10/04/2025, formule un avis défavorable à cette fermeture et demande le maintien de l'agence sur la Commune de Dannemarie, ou à tout le moins l'organisation d'un service alternatif pérenne.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal émet également un avis défavorable à la fermeture et demande le maintien de l'agence du Crédit Agricole sur Dannemarie.

5) Résultat d'entretien avec M. GAMBONE Aurélio représentant l'entreprise Feroplast pour la vente de l'annexe de la Gare.

Compte tenu des problèmes de prospect et d'accès le Conseil Municipal, dans sa séance du 10/04/2025, a émis un avis plutôt défavorable à la vente du bâtiment annexe de la Gare à M. GAMBONE Aurélio, représentant Feroplast Création.

Après un nouvel entretien avec M. GAMBONE, M. le Maire a conclu qu'aucune solution satisfaisante permettant la vente de tout ou partie du bâtiment à M. GAMBONE Aurélio ne pouvait être trouvée.

Il a suggéré à M. GAMBONE la possibilité d'acheter un terrain dans la zone artisanale afin d'y construire un hangar.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, approuve les conclusions susmentionnées.

6) Changement de la chaudière à gaz chez Sundgau Voyages.

La chaudière du bâtiment communal loué à l'entreprise Sundgau Voyages au 1 rue du Chemin de Fer est hors d'usage.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, confie le remplacement de cette chaudière à l'entreprise Bilger de Riespach qui

présente l'offre la moins disante pour un prix de 6 380 € TTC après négociation.

7) Approbation du marché de mise en place d'un nouveau système de sécurité incendie à la Salle des Fêtes ainsi qu'un nouvel éclairage.

Le cabinet JHR Conseil, maître d'œuvre, nous a enfin transmis le dossier de demande d'autorisation de remplacement de l'alarme incendie à la salle des fêtes.

Ce dossier a aussitôt été adressé au SDIS pour avis. Pour rappel, le devis des Ets HUBER présentant l'offre la moins disante s'élève à 41 628 € HT.

En ce qui concerne le remplacement de l'éclairage de la salle des fêtes, de nouveaux devis vont être sollicités et les subventions potentielles demandées.

8) Turbidité de l'eau des sources – Entretien après visite sur place avec les administrations concernées.

Après décision du dernier Conseil Municipal, une réunion a été organisée avec l'Agence Régionale de la Santé, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la CEA, service des Routes, et la Commune de Mooslargue.

Avant d'aborder le problème de la turbidité, l'ARS nous rappelle les dispositions et recommandations du dernier rapport d'inspection des installations d'eau potable établi en 2017.

Ce rapport préconisait, entre autre, un marquage des sources que nous souhaitons effectuer compte tenu du fait que la Commune est propriétaire de l'emprise totale du secteur.

Toutefois, à l'examen des pièces cadastrales, il s'avère que la source n° 25 n'est pas sur la propriété foncière de Pfetterhouse mais sur celle de Mooslargue avec toutefois les contraintes des zones de protection.

Décision est prise de voir avec la Commune de Mooslargue s'il est possible de trouver un arrangement d'échange ou de vente afin de pouvoir s'approprier ce secteur foncier.

Par ailleurs, sur recommandation de l'ARS et de l'Agence Rhin Meuse, il est décidé de faire pro-

céder à une inspection caméra afin de vérifier l'étanchéité des conduites de tout le réseau.

Il se pourrait en effet que des infiltrations se produisent, infiltrations qui pourraient être à l'origine de la turbidité.

Après ce premier constat, un examen de la situation sera fait avec un programme de travaux et son financement. Le tout afin de dévier ou de faire disparaître la turbidité qui vient polluer les sources.

Ces différentes opérations seront mises en œuvre et constitueront une première série d'interventions, de constats, afin de supprimer la turbidité de l'eau et préserver par là même un maximum de mètres cubes d'eau potable pour la consommation.

9) Décision de classement de voies, en domaine privé ou public.

Les parcelles composant l'emprise foncière des : rue du Vallon, Rue du Chêne, Chemin du Steinengweg, 46 rue de la Suisse, Rue des Etangs, rue Joseph Meister (abords salle) sont actuellement inscrites au nom de la Commune au Livre Foncier et au Cadastre.

Compte tenu de leur destination affectée à l'usage direct du public et de leur appartenance aux biens de la Collectivité, elles ont vocation à être classées dans le domaine public routier communal. En conséquence, il convient de demander l'élimination de ces parcelles au Livre Foncier et au Cadastre.

Au vu de ce qui précède, il est demandé à l'Assemblée :

- d'autoriser le classement dans le domaine public routier communal des parcelles des rues sus-évoquées et de demander leur élimination auprès du Livre Foncier et du Cadastre.

Le Conseil Municipal, considérant l'ensemble des éléments sus-indiqués, et après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Approuve cette opération et sollicite le classement dans le domaine public des parcelles sus-évoquées ;

- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents et actes y relatifs.

10) Devenir de la Maison Forestière.

Les services de l'ONF nous ont reconfirmé ne plus vouloir installer de garde forestier dans la maison forestière.

M. le Maire fait part d'une demande de location d'un particulier qu'il soumet à l'assemblée.

Avant de décider de louer ou non le bâtiment, le Conseil Municipal charge le Maire de mandater un prestataire en vue d'établir le dossier de diagnostic technique du bâtiment et d'établir une approche financière d'investissement.

11) Commission eau, éclairage public, bâtiments.

- La station de traitement des eaux a été nettoyée en régie et du calcaire ajouté dans le deuxième filtre.

- Le réservoir a été nettoyé en régie interne.

- Le poteau d'incendie accidenté situé en face de la gendarmerie a été remplacé le 5/5/2025.

- Le remplacement des anciennes têtes de luminaires par du led dans plusieurs rues du village a bénéficié d'une prime CEE d'Edf d'un montant de 7 500 €. La société Qualiconsult, mandatée par Edf, est venue vérifier la conformité des travaux.

- Deux dépôts de plaintes à la gendarmerie ont été effectués par M. MARTIN suite aux tentatives de cambriolages et de tags dans l'ancienne usine Somos.

- D'autres malfaiteurs ont également pénétré dans les logements de la Somco situés 42 rue de la Gare et ont volé des matériels divers dont des câbles électriques et des éviers.

- Des dégradations ont eu lieu aux abords de la sacristie. La prise terre de l'Eglise a été débranchée. L'inconscience des auteurs expose au risque d'électrocution et nuit à l'ensemble de l'installation.

- Lors de la livraison de plaquettes forestières à la chaufferie, il a été constaté que de nombreux graviers présents sur le toit de la chaufferie avaient été jetés sur la rampe d'accès. Cette incivilité est dangereuse et une affiche interdisant l'accès au toit va être mise en place tout en procédant à des contrôles d'identité en cas de présence sur le bâtiment.

Rappel : Quelques règles de civisme



Pour bien vivre dans notre village, il faut au départ **que chacun respecte l'autre**, et avant d'agir, qu'il se pose la question de savoir si ce qu'il va entreprendre n'est pas de nature à gêner ou incommoder le voisinage.

Il est inconcevable que des engins à moteur tels que tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses et autres soient utilisés **les dimanches et jours fériés**.

Par ailleurs, le matin de bonne heure (avant 8h) durant les heures de midi (au minimum 12h-13h), le soir après 20 heures, il est indispensable de proscrire l'usage de ces engins. Le civisme voudrait que l'utilisation de ces engins à moteur soit même arrêtée avant cette heure, en fonction des circonstances de voisinage.



Anniversaires de Juillet et Août 2025

MARTIN Louise née HEINIS le 23/07/1925

HANTZ Germaine née DEPARIS le 27/08/1931

BONATO Odette née ZAEPFFEL le 31/08/1931

BELOT Emile né le 08/08/1938

MULLER Augustine née WALCH le 14/08/1939

HEINIS Elisabeth née le 21/07/1941

DUBAIL André né le 12/08/1941

FRISCH Jean Rodolphe né le 01/08/1942

HAEGY Victor né le 29/08/1942

HIRTZLIN Gabrielle née TROMMENSCHLAGER le 22/07/1944

SCHWEIGER Paul Bernard né le 07/08/1944

MAZURIER Christiane née DELACOTE le 09/08/1944

HEINIS Suzanne née HECKER le 09/07/1945

KLINGLER Antoine né le 16/07/1945

LELEK Marie-Jeanne née HEINIS le 15/08/1945

MOSSER Jean-Claude né le 17/08/1946

KAEHLIN Liliane née MORET le 25/08/1946

HECKER Liliane née le 15/07/1947

HUMBERT Jacques né le 21/07/1947

HIRTZLIN Madeleine née WERTH le 24/07/1947

CLAISSE Gérard né le 27/07/1947

HEINIS Fernande née BAUMGARTNER le 04/08/1947

LAURET Georges né le 06/07/1948

MOSSER Marie-Marthe née MOESSNER le 27/07/1948

HASSLER Jean-Marie né le 15/08/1949

KAEHLIN Denis né le 31/08/1949

DAMOTTE Béatrice née SIESS le 29/08/1952

GRABALOSA Guy né le 19/07/1953

HENGY Marianne née BRUNNER le 08/08/1953

FELLMANN Anne-Marie née COLIN le 25/08/1953

SCHMITT Christian né le 13/07/1954

SCHMITT née ENDERLIN Françoise le 03/08/1955

GROSSI Jean né le 09/08/1955

STOECKLIN Marguerite née le 19/07/1956

MARTIN née HAEGLE Christiane le 25/07/1956

ETIEMBLE née BREITEL Christiane le 16/08/1957

WERTH Raymond né le 26/08/1957

LERCH Jean-Pierre né le 27/08/1957

COSTANZO Pietro né le 04/07/1958

MATHIOT Dominique né le 08/07/1958

LINK née HILFIGER Dominique le 09/07/1959

NARIS Jean-Michel né le 05/08/1959

MARTIN Rémy né le 03/07/1960

SINA Patrick né le 25/07/1960

DAVID Gérard né le 07/08/1960

SPASIC Goran né le 23/08/1960



Joyeux Anniversaire

INFORMATIONS PRATIQUES

L'entretien des trottoirs Un travail partagé pour un village plus agréable

Les trottoirs sont des espaces essentiels dans notre vie quotidienne. Ils permettent aux piétons de se déplacer en toute sécurité. L'entretien régulier est primordial pour garantir la sécurité de tous et préserver le cadre de vie agréable de notre village.

Qui est responsable de l'entretien des trottoirs ?

Contrairement à une idée reçue, l'entretien des trottoirs n'incombe pas uniquement à la municipalité. En effet, **les propriétaires ou locataires** des immeubles bordant la voie publique ont également des obligations :

- Balayage et nettoyage du trottoir et du caniveau,
- Désherbage,
- Déneigement et déglçage en hiver,
- Elagage des haies et des arbres débordant sur le trottoir.



La Mairie, quant à elle, prend en charge les réparations structurelles et l'entretien des équipements publics sur le trottoir.

L'entretien des trottoirs est l'affaire de tous. En conjuguant les efforts des habitants et de la municipalité, nous pouvons créer un environnement plus sûr, plus propre et plus agréable à vivre.

Prochains ateliers gratuits défi des foyers à alimentation positive dans le Sundgau

Atelier sur l'empreinte carbone de notre alimentation à Altenach, animé par la Maison de la Nature du Sundgau : Vendredi 13 juin 2025 de 18h à 20h30

Atelier de nutrition autour du sucre et de ses impacts, animé par une diététicienne :

Samedi 14 juin 2025 de 9h à 12h ou de 14h à 17h à Dannemarie



Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire.

Contact: 03 89 25 96 66 ou alimentation@pays-sundgau.fr

Annulation Fête de la Musique



La Fête de la Musique prévue à la Salle des Fêtes le Samedi 21 Juin 2025 avec DJ Dies est annulée

Nouveau sur Pfetterhouse : portage de repas

A partir du 23 juin, la Boucherie WEIGEL vous propose un service de distribution de repas à domicile dans la commune. .

Notre entreprise, créée en 1893, est présente sur le marché des repas livrés à domicile depuis près de vingt ans. La proximité humaine et géographique en fait l'une des références du Sundgau.

Nous proposons une cuisine familiale et équilibrée faite à base de produits de qualité : bœuf, porc et volailles français, légumes frais ou surgelés... Nous excluons les potages en sachet, les viandes mécaniques ou reconstituées, les plats en conserves. Nos menus se composent d'une entrée, d'un plat avec accompagnement, d'un fromage et/ou d'un dessert

Notre proximité nous permet également de s'adapter rapidement aux aléas. Sans engagement, nous proposons des menus, facilement réchauffable, 7 jours sur 7 et 365 jours par an.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements et commandes.



Boucherie WEIGEL

30 Rue de la République - 68640 WALDIGHOFFEN

Tél. 03.89.07.73.01

E-mail : boucherieweigel@orange.fr

Nouveau à Pfetterhouse : L'ongLaurie

Nouveau sur Pfetterhouse : « **L'ongLaurie** », votre prothésiste onguilaire.

 **06 07 27 51 61**

 **L'onglaurieprothesiste**

 **longlaurie_prothesiste**



N'hésitez pas à faire appel à elle pour connaître les tarifs et avoir de plus amples renseignements (-20% pour les étudiants).